



La Porte du Hainaut
Communauté d'Agglomération

Rapport d'Orientations Budgétaires 2024



La Porte du Hainaut
Communauté d'Agglomération
CAPH/Pôle RI/FPSCG/FL

SOMMAIRE

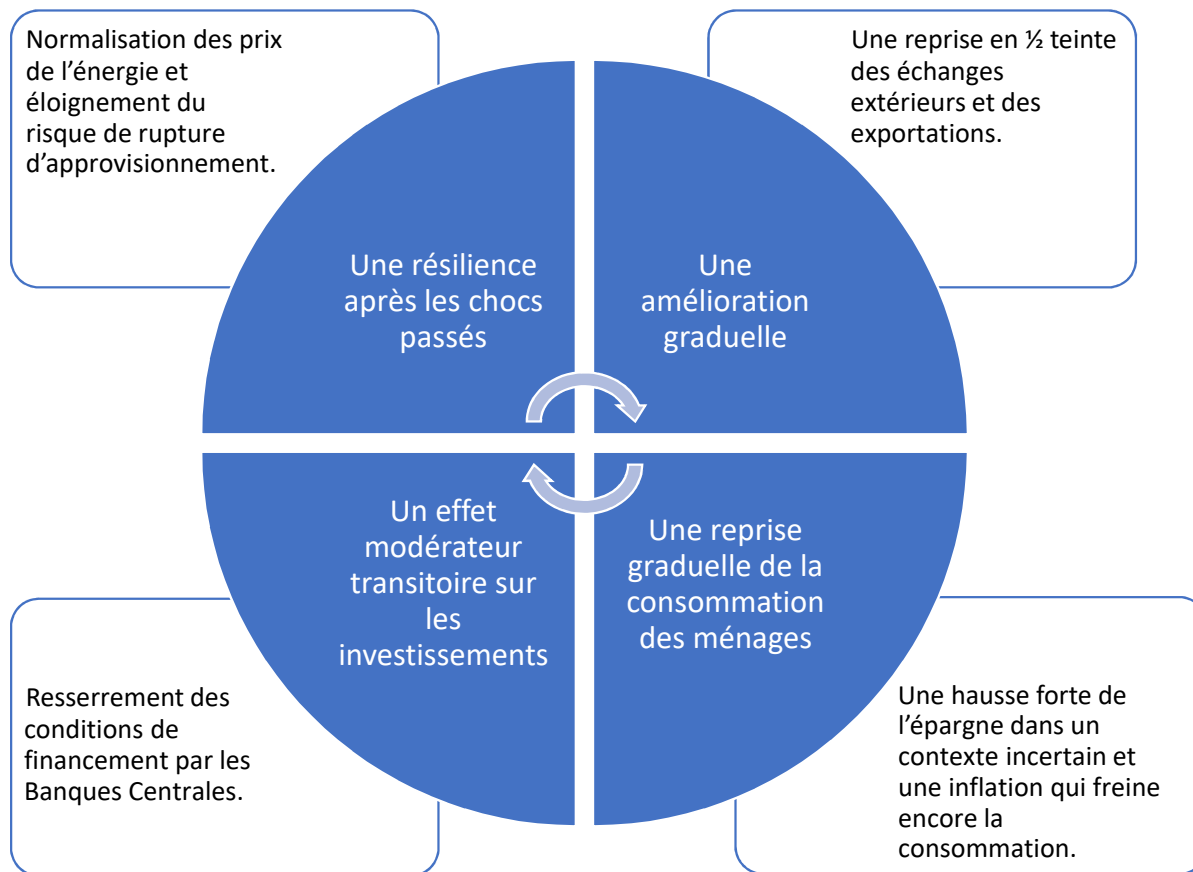
1. Le contexte des budgets 2024	P.3	2. La situation de la CAPH à l'aube de 2024	P.16
1.1: Perspectives macro-économiques : une croissance résiliente dans la tourmente de la lutte pour une inflation maîtrisée	p.4	Les grandes masses financières	p.17
1.2: Des mesures de soutien, de relance et de protection qui vont peser sur les comptes publics à l'avenir tant pour l'Etat que pour le secteur public local	p.8	Zoom sur les charges de personnel	p.21
1.2.1: Le programme de stabilité 2023-2027: entre attentes européennes et cadre de gouvernance national	p.9	Une gestion active qui a contenu la charge de la dette en 2023 dans un contexte de hausse des taux	p.24
1.2.2: Une situation « très favorable » des finances locales qui justifie la participation des collectivités locales au redressement des comptes publics, selon la Cour des Comptes	p.11	3. Enjeux et perspectives pour 2024	P.27
1.2.3: Un projet de Loi de Finances pour 2024 entre désendettement et verdissement « Le budget du désendettement vert »	p.14	3.1: Enjeux 2024	p.28
		3.2: Perspectives	p.35
		4. Pour plus d'informations... Annexes	P.40
		Annexe de la page 5	p.41
		Annexe de la page 6	p.42

1. Le contexte des budgets 2024

Les incertitudes demeurent dans un contexte économique et financier morose

1.1 – Perspectives macro-économiques : une croissance résiliente dans la tourmente de la lutte pour une inflation maîtrisée

Une croissance économique modérée mais résiliente

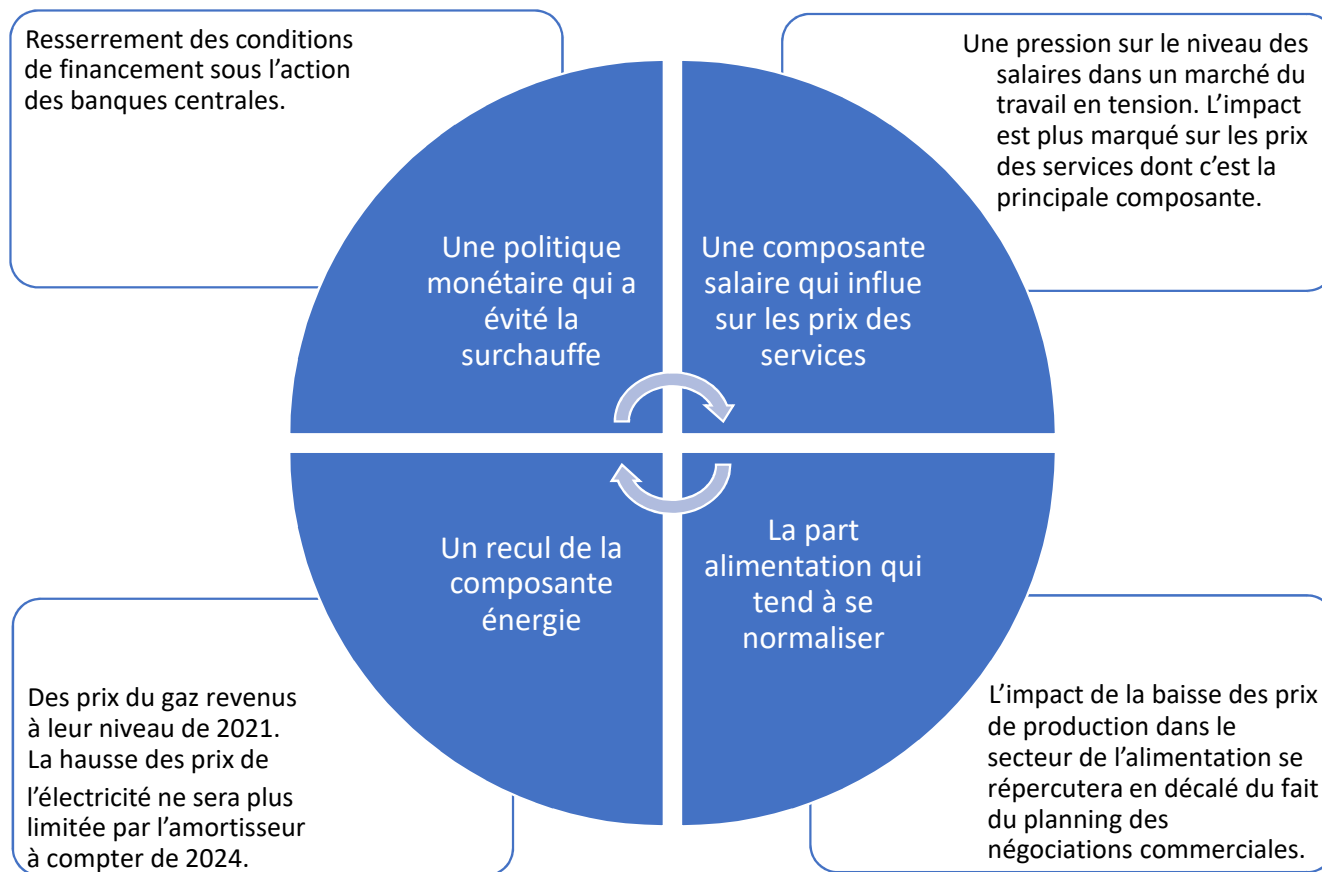


L'économie française devrait absorber les chocs passés et pourrait bénéficier dans les années futures d'un reflux de l'inflation et d'une reprise graduelle de la consommation des ménages portés par la progression des salaires réels (elle-même conséquence d'un taux de chômage très bas).

Cependant, le resserrement des conditions de financement des Banques centrales, nécessaire pour maîtriser l'inflation, engendrerait un fléchissement de l'investissement privé.

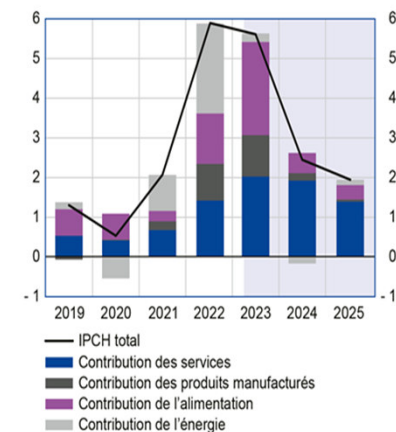
Ces tendances pourraient être influencées par les tensions géopolitiques (guerre en Ukraine) et économiques extérieures (Chine, Etats-Unis) mais pourraient s'équilibrer avec des résultats meilleurs que prévus en France grâce à une baisse du niveau d'épargne des ménages qui viendrait booster la consommation et donc la croissance d'une part, et l'impact de la politique monétaire européenne sur les prévisions de baisse de l'inflation d'autre part.

Une inflation qui marque un recul différencié selon ses composantes



Graphique 5 : Décomposition de l'IPCH

(croissance annuelle en %, contributions en points de pourcentage)



Sources : Insee jusqu'au premier trimestre 2023, projections Banque de France sur fond bleu.

« Au cours de l'année 2023, en l'absence de nouveau choc, l'inflation totale diminuerait nettement, essentiellement sur la deuxième partie de l'année. Elle s'établirait à 5,6 % en moyenne annuelle, et à 4,4 % pour l'inflation hors énergie et alimentation. Au quatrième trimestre 2023, la hausse de l'IPCH total, comme celle de sa composante hors énergie et alimentation, devrait être en glissement annuel autour de 4,0 %. Ce recul marqué de l'inflation totale au second semestre 2023 serait différencié suivant ses composantes, masquant des ajustements de prix relatifs. »

Focus sur la politique monétaire de la Banque Centrale Européenne et son impact (1)

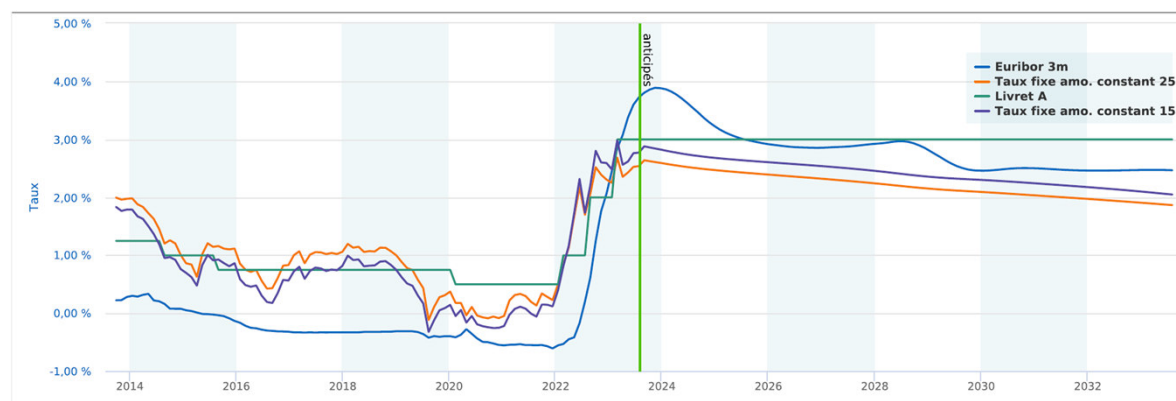
La mission principale de la Banque Centrale Européenne est de contenir l'inflation des prix à un niveau qu'elle considère comme optimum qui avoisine les 2%.



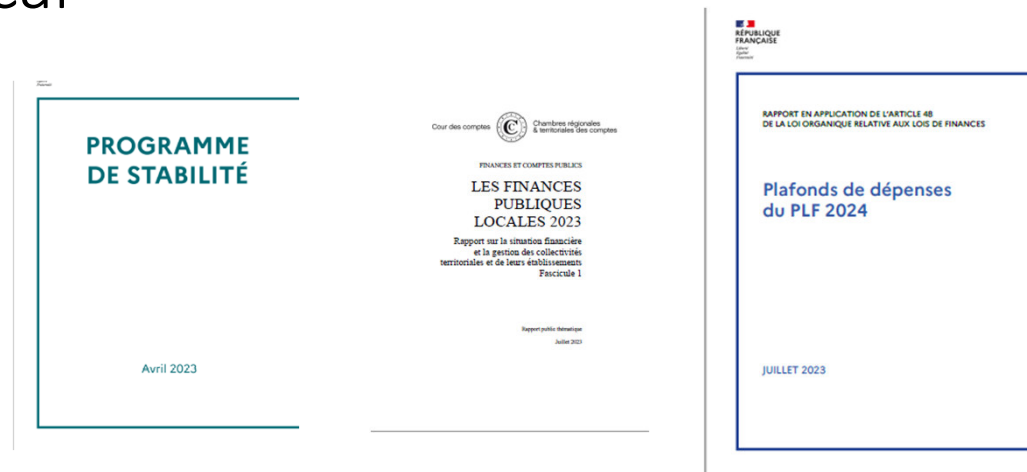
La hausse des taux directeurs de la BCE a un impact haussier sur les conditions de prêt des établissements bancaires et donc sur les conditions d'emprunt des collectivités territoriales. Les index les plus courants devraient atteindre un pic en novembre 2023 à 3,89% pour l'Euribor 3 mois et 2,84% pour un emprunt à taux fixe 15 ans. A 3% le taux du livret A peut sembler plus intéressant si les indemnités actuarielles permettent d'en sortir en cas de reflux des autres index.

Le coût du crédit s'est d'autant plus renchéri que les marges bancaires ont considérablement augmenté atteignant jusqu'à 80 points de base, reflétant ainsi le durcissement des conditions de financement pour les prêteurs eux-mêmes, fragilisés pour certains par la hausse des taux.

Evolution de 4 index et anticipés sur 10 ans



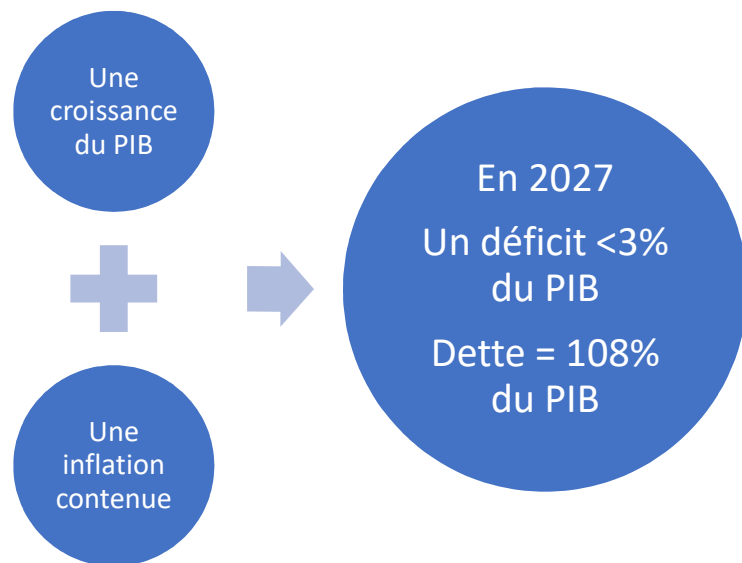
1.2 – Des mesures de soutien, de relance et de protection qui vont peser sur les comptes publics à l’avenir tant pour l’Etat que pour le secteur public local



1.2.1 - Le programme de stabilité 2023-2027: entre attentes européennes et cadre de gouvernance national

Le programme de stabilité permet de fixer les grandes tendances économiques à l’horizon 2027 sur lesquelles le Gouvernement devra s’appuyer pour mettre en œuvre ses réformes : le programme de stabilité 2023-2027 ainsi que le programme national de réforme ont été présentés au Conseil des ministres du 26 avril 2023.

Il donne une forme solennelle aux engagements financiers de la France face aux attentes de l’Europe définies par le pacte de stabilité et de croissance en matière de déficit et de dette, suspendues en 2020 et réaffirmées fin 2022 par la Commission Européenne.



Un objectif renforcé d’assainissement des finances publiques

Hypothèses du programme de stabilité 2023-2027

en%	2023	2024	2025	2026	2027
Croissance du PIB	1,0	1,6	1,7	1,7	1,8
Inflation	4,9	2,6	2,0	1,75	1,75
Déficit public (% du PIB)	4,9	4,4	3,7	3,2	2,7
Dette publique (% du PIB)	109,6	109,5	109,4	109,2	108,3

Une participation de tous les acteurs au « refroidissement » des dépenses publiques nécessaire pour atteindre les objectifs de croissance et d'inflation : L'encadrement des hausses de dépenses locales?

L'EFFORT DE L'ETAT

Un ralentissement des dépenses de « Inflation - 0,8 % » par an en moyenne (en volume).
Hors mesures de soutien et de relance, la progression de la dépense serait limitée à + 0,6% par an.
Une révision des normes et de l'enchevêtrement des compétences et ses impacts en matière de transfert de compétences?

L'EFFORT DES COLLECTIVITES
LOCALES

Un ralentissement des dépenses des APUL (Administrations publiques locales) de « Taux d'inflation - 0,5% » par an (en volume), via une maîtrise des dépenses de fonctionnement en 2024 et 2025 puis une limitation des dépenses d'investissement et donc du recours à l'emprunt en 2026 et 2027.

La loi de programmation des finances locales a été examinée à l'Assemblée Nationale le 25/09/2023

Les moyens mis en œuvre:

Des revues de dépenses organisées à tous les niveaux, menées chaque année selon « une procédure formalisée, la définition d'objectifs assumés d'économies dans une perspective pluriannuelle et un pilotage à haut niveau »

Deux missions confiées à l'Inspection générale des finances relatifs aux « investissements locaux » et à la « maîtrise de la masse salariale et des achats externes des collectivités territoriales »

Pas de sanctions pour les collectivités en cas de non-respect des objectifs ce qui pose la question de la mise en pratique du dispositif...

Création d'un Haut Conseil des finances publiques locales, espace de dialogue Etat-collectivités

1.2.2 - Une situation « très favorable » des finances locales qui justifie la participation des collectivités locales au redressement des comptes publics, selon la Cour des Comptes

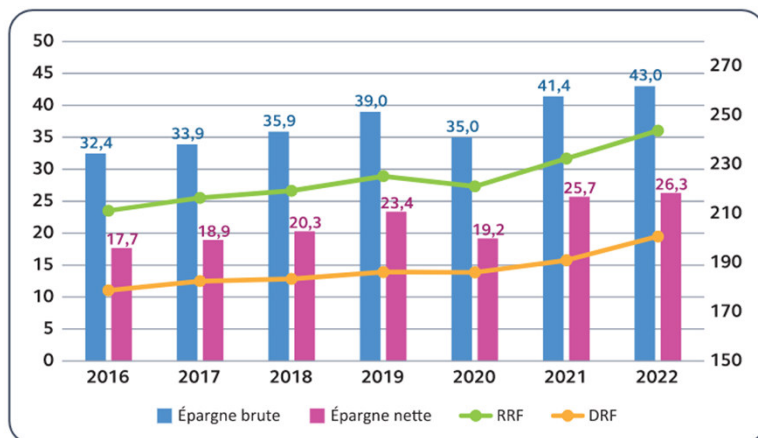
L'analyse

Données issues de la synthèse du rapport sur la situation financière et la gestion des collectivités territoriales et de leurs établissements (consultable [ici](#))

Après le reflux de 2020, une amélioration nette des épargnes grâce à la progression favorable des recettes fiscales sous l'effet de l'inflation et malgré la hausse des coûts de fonctionnement et la revalorisation salariale de juillet 2022 (+ 3,5 %)

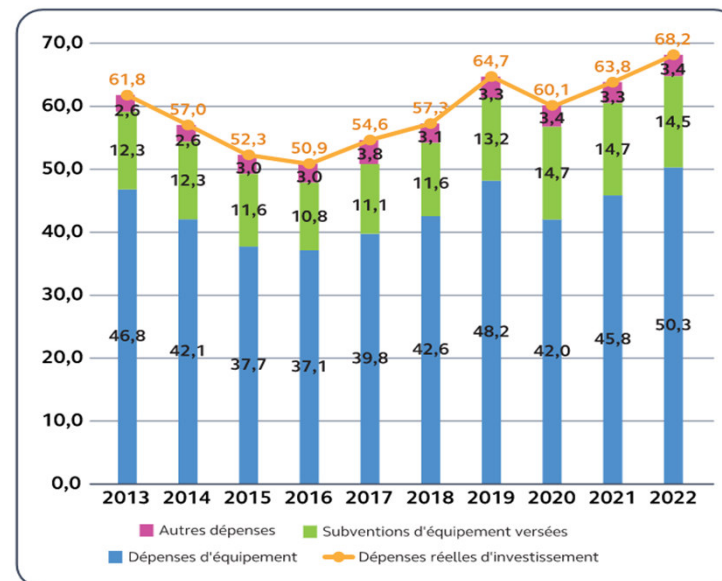
Une mobilisation d'emprunt au-delà des simples besoins de financement qui a permis un niveau de dépenses d'investissement « inédit » à 68 milliards d'euros

Épargnes brute et nette des collectivités locales entre 2016 et 2022 (en Md€)



RRF : recettes réelles de fonctionnement ; DRF : dépenses réelles de fonctionnement
Source : Cour des comptes, d'après des données de la DGFIP

Dépenses d'investissement des collectivités locales entre 2013 et 2022 (en Md€)



Source : Cour des comptes, d'après des données de la DGFIP

Une situation « très favorable » des finances locales qui justifie la participation des collectivités locales au redressement des comptes publics, selon la Cour des Comptes

L'analyse

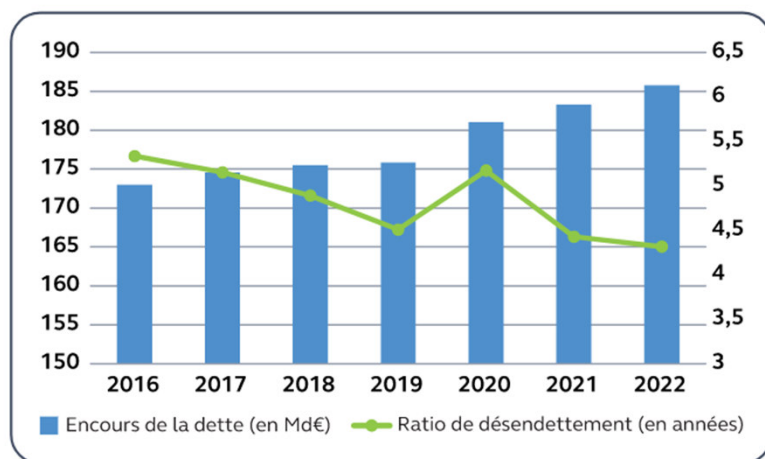
Données issues de la synthèse du rapport sur la situation financière et la gestion des collectivités territoriales et de leurs établissements (consultable [ici](#))

Un endettement des collectivités qui équivaut à 4,3 années d'épargne brute.

Par prudence le secteur public local a emprunté au-delà de ses besoins, engendrant une hausse de leur trésorerie disponible dont le niveau atteint près de 60 milliards d'euros en 2022.

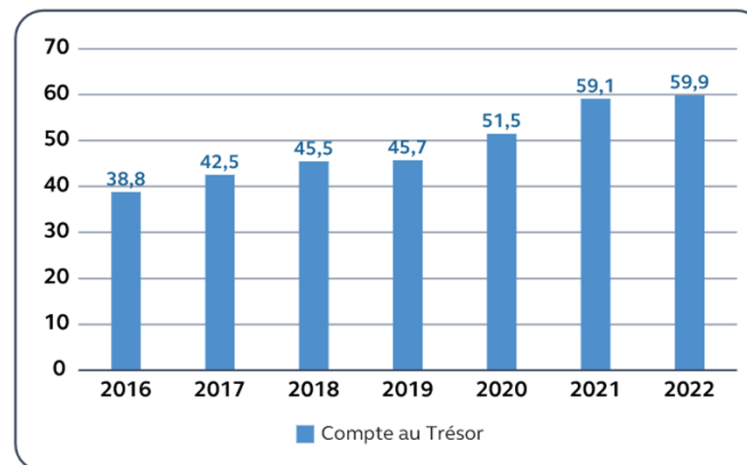
Au global, « l'endettement financier apparaît d'autant plus maîtrisé qu'il a pour contrepartie des dépôts [...] de fonds libres au Trésor dont le montant a fortement cru depuis 2020 ». L'endettement en valeur absolue se situe ainsi à 125,9 Mds € à fin 2022 (185,8 Mds € - 59,9 Mds €).

Évolution de l'endettement financier des collectivités locales entre 2016 et 2022 (en Md€)



Source : Cour des comptes, d'après des données de la DGFIP

Évolution du solde du compte au Trésor des collectivités de 2016 à 2022 (en Md€)



Source : Cour des comptes, d'après des données de la DGFIP

Une situation « très favorable » des finances locales qui justifie la participation des collectivités locales au redressement des comptes publics, selon la Cour des Comptes

La Conclusion

Extraits de la synthèse du rapport sur la situation financière et la gestion des collectivités territoriales et de leurs établissements

« La bonne santé financière des collectivités territoriales en 2022 est la conséquence de leurs choix de gestion, mais aussi de transferts d'impôts nationaux visant à compenser la suppression d'impôts locaux, dont la dynamique leur est favorable. Elles ont bénéficié par ailleurs de protections de la part de l'État en cas d'accident conjoncturel (crise sanitaire en 2020, poussée de l'inflation en 2022).

En 2022, comme en 2021, les transferts financiers de l'État de toute nature (transferts de fiscalité, prélèvements sur recettes, dépenses budgétaires) représentent un peu plus de 50 % des recettes de fonctionnement et d'investissement des collectivités (hors emprunts), contre 36 % en 2019.

[...] Au vu de l'augmentation du solde du compte des collectivités au Trésor, les soutiens exceptionnels de l'État aux sections de fonctionnement des collectivités se sont avérés peu justifiés sur un plan global. C'est le cas du prélèvement sur recettes créé au cours de l'année 2022 et fortement accru en 2023 (1,93 Md€ au total sur ces deux années) afin d'atténuer les incidences de la poussée de l'inflation sur les dépenses des collectivités.

Alors que la nature et les modalités de calcul des soutiens financiers de l'État aux collectivités concourent à son déficit et à son endettement très élevés, la situation financière favorable des collectivités doit avoir pour contrepartie une participation accrue de leur part à l'effort global de redressement des finances publiques.

[...] Alors que les recettes des collectivités sont plus sensibles à la conjoncture économique ou immobilière, la question d'un renforcement de ces mécanismes de mise en réserve apparaît posée. Il convient en effet d'éviter que l'État soit systématiquement appelé à intervenir en cas d'évolution défavorable de la conjoncture économique.

Un autre enjeu porte sur l'affectation aux seules collectivités ou la répartition avec l'État de la dynamique des recettes de TVA qui ont remplacé depuis 2021 des impôts locaux (taxe d'habitation sur les résidences principales et CVAE). Par comparaison à ces anciens impôts, les collectivités bénéficient en effet dès l'année en cours des effets favorables de l'évolution, sauf exception favorable, des bases de la TVA. »

1.2.3 - Un projet de Loi de Finances pour 2024 entre désendettement et verdissement « Le budget du désendettement vert »

- Un budget qui s'inscrit dans la trajectoire de rétablissement des comptes publics avec des dépenses en baisse de 4,8 milliards d'euros, soit – 1,3 %.

Tableau 1

	2023	2024	
	Niveau	Niveau	Écart
Dépenses de l'État par mission, Crédits budgétaires, taxes affectées, budgets annexes et comptes spéciaux Hors contributions au CAS Pensions, hors charges de la dette et hors Remboursements et Dégrèvements En Md€	LFI 2023	Plafonds prévisionnels pour 2024	Écart 2024 / 2023
Crédits budgétaires et taxes affectées	360,8	356,0	- 4,8

- Une dotation de 7,7 milliards d'euros pour le Plan France Relance « afin de faire face aux défis liés aux transitions écologique et numérique, et de renforcer notre souveraineté pour une économie plus résiliente ».

Tableaux issus du « Plafonds de dépenses 2024 » - juillet 2023

Le Projet de Loi de Finances pour 2024 sera examiné au Conseil des Ministres le 27/09/2023

- Un budget qui donne la priorité à la planification écologique via des dotations complémentaires de 1,3 milliards d'euros pour le Fonds vert, de 1,1 milliards d'euros pour les mobilités, de 500 M€ pour la rénovation des logements via le budget de l'ANAH.

(Décaissements 2024, en Md€)	2024
Moyens supplémentaires dédiés à la planification écologique	+7,0
Moyens déjà prévus dans la trajectoire de finances publiques (not. soutien aux énergies renouvelables, France 2030)	+2,0
Moyens additionnels	+5,0
Fonds vert (à 2,5 Md€ d'engagements) et biodiversité et eau	+1,3
Mobilités	+1,1
Agriculture et forêt	+0,8
Compétitivité verte	+0,6
Rénovation des logements (hausse du budget de l'ANAH de 1,6 Md€)	+0,5
Autres, notamment rénovation des bâtiments et État exemplaire	+0,7

Une hausse des concours financiers aux collectivités locales en trompe l'œil

Une hausse des concours financiers de l'Etat en euros courants qu'il faut relativiser en prenant en compte l'inflation, estimée à 4,9 % ...

- La dotation d'intercommunalité s'accroît de 30 M€ en matière de DGF + une ponction de 60 M€ sur la dotation de compensation (seconde composante de la DGF intercommunale), soit une baisse réelle si on prend en compte le niveau de l'inflation et au global une DGF qui devrait encore diminuer.

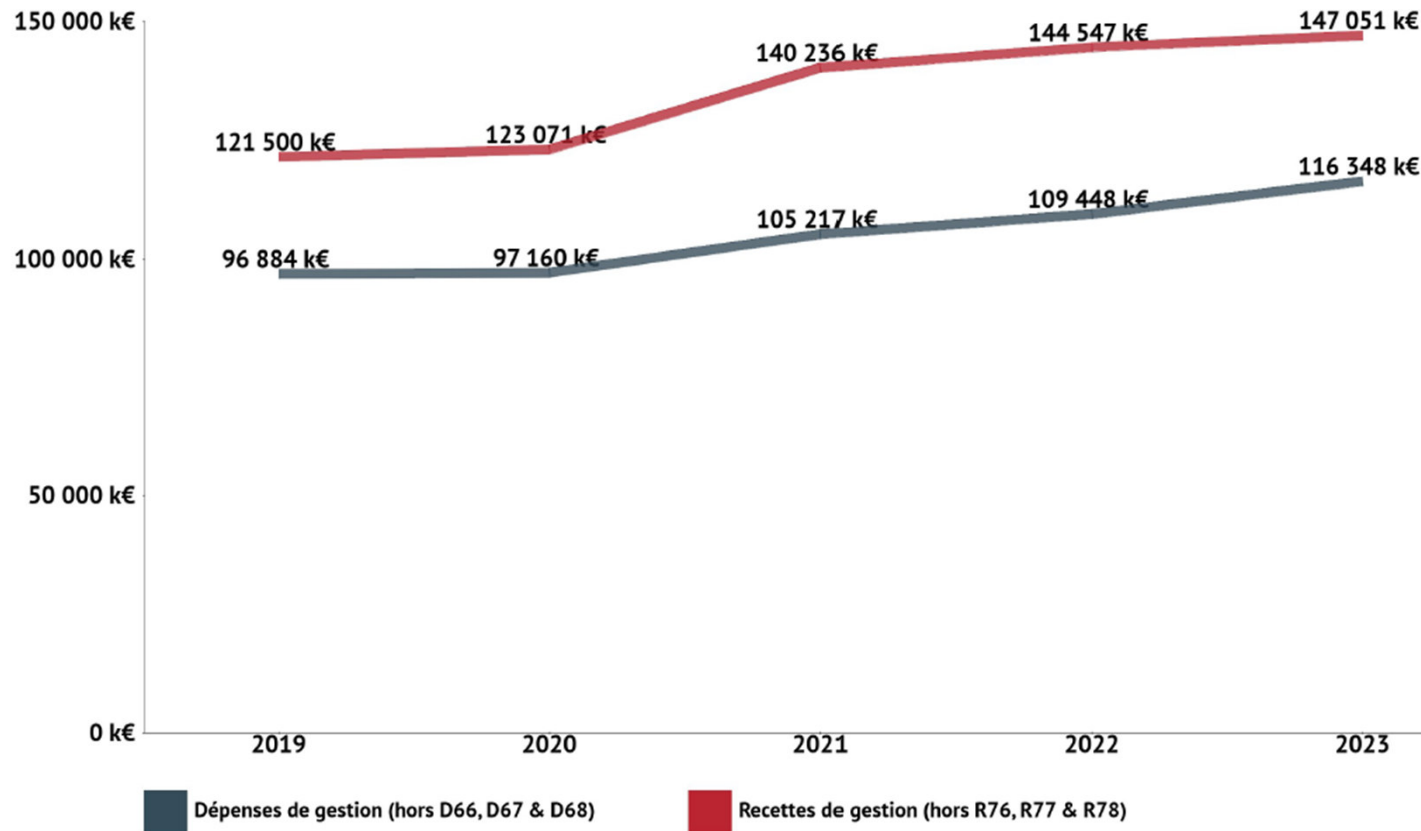
- Des dotations d'investissement à hauteur de 12,5 Md€
 - Le fonds vert sera abondé de 500 M€ (2,5 Md€), après avoir été doublé en 2023.
 - Après la DSIL en 2023, la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) sera cotée au sein du budget vert de l'Etat avec un objectif de financement de projets concourant à la transition écologique, à hauteur de 20%, soit un soutien supplémentaire de 200 K€. La part de projets verts financés par la DSIL de 30% en 2023 reste stable en 2024.
 - Un FCTVA dynamique, reflet d'une reprise nette des investissements mais aussi de la hausse des prix, à 7,1 Md€ (+ 400 M€).

2. La situation de la CAPH à l'aube de 2024

Le Compte Financier Unique (CFU) 2023 pris en compte dans les documents qui vont suivre est le CFU prévisionnel établi au 29/09/2023

Les Grandes masses financières – tableau de bord

Dépenses et recettes réelles de gestion

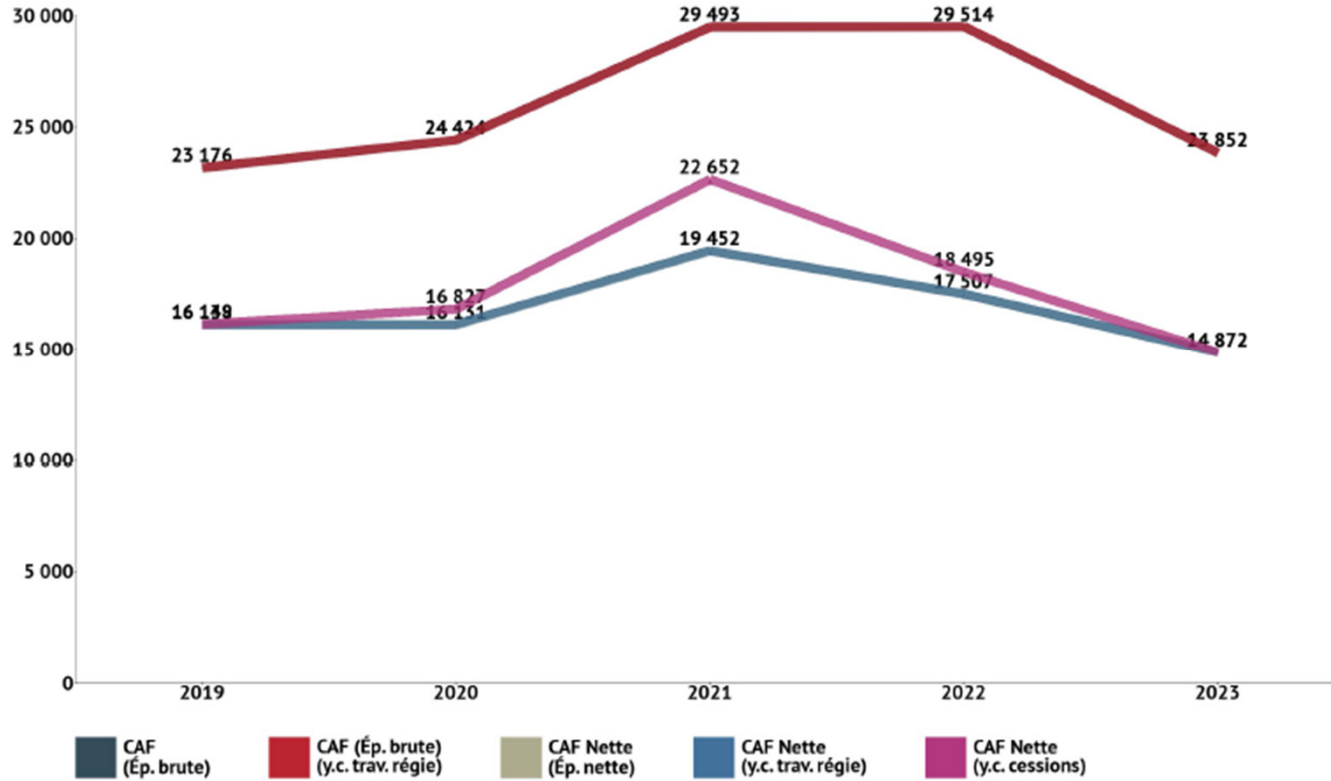


Les dépenses de gestion (hors intérêts de la dette et provisions) s'accroissent fortement à compter de 2021, année de reprise post COVID, première année de mise en œuvre du projet politique du mandat nouvellement installé (études PCAET, et projet de territoire, pacte de solidarité communautaire..), qui s'est accompagnée d'un renforcement des équipes d'ingénierie, mais aussi du fait du transfert de la compétence gestion des eaux pluviales. Le conflit ukrainien et la flambée inflationniste ont également contribué directement à des difficultés d'approvisionnement et à la hausse des prix des achats et des fluides (gaz, électricité) pour la CAPH, mais également pour les satellites auxquels elle verse des contributions obligatoires. Les mesures de maintien du pouvoir d'achat (dont notamment les revalorisation du point d'indice) ont quant à elles pesé sur les charges de personnel.

Les dépenses de gestion ont globalement augmenté plus vite que les **recettes de gestion** entre 2021 et 2023, le produit fiscal, qui dépend majoritairement aujourd'hui de l'évolution du produit national de TVA, ayant cependant profité de l'inflation. L'instauration de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères en 2021, afin de financer le service public d'enlèvement et de traitement des déchets, a permis de maintenir des équilibres financiers à des niveaux indispensables pour garantir la solvabilité et les marges de manœuvre indispensables pour faire face aux incertitudes qui marquent la période 2021/2023 et financer tant les services publics que l'aménagement et le développement du territoire.

Les Grandes masses financières – tableau de bord

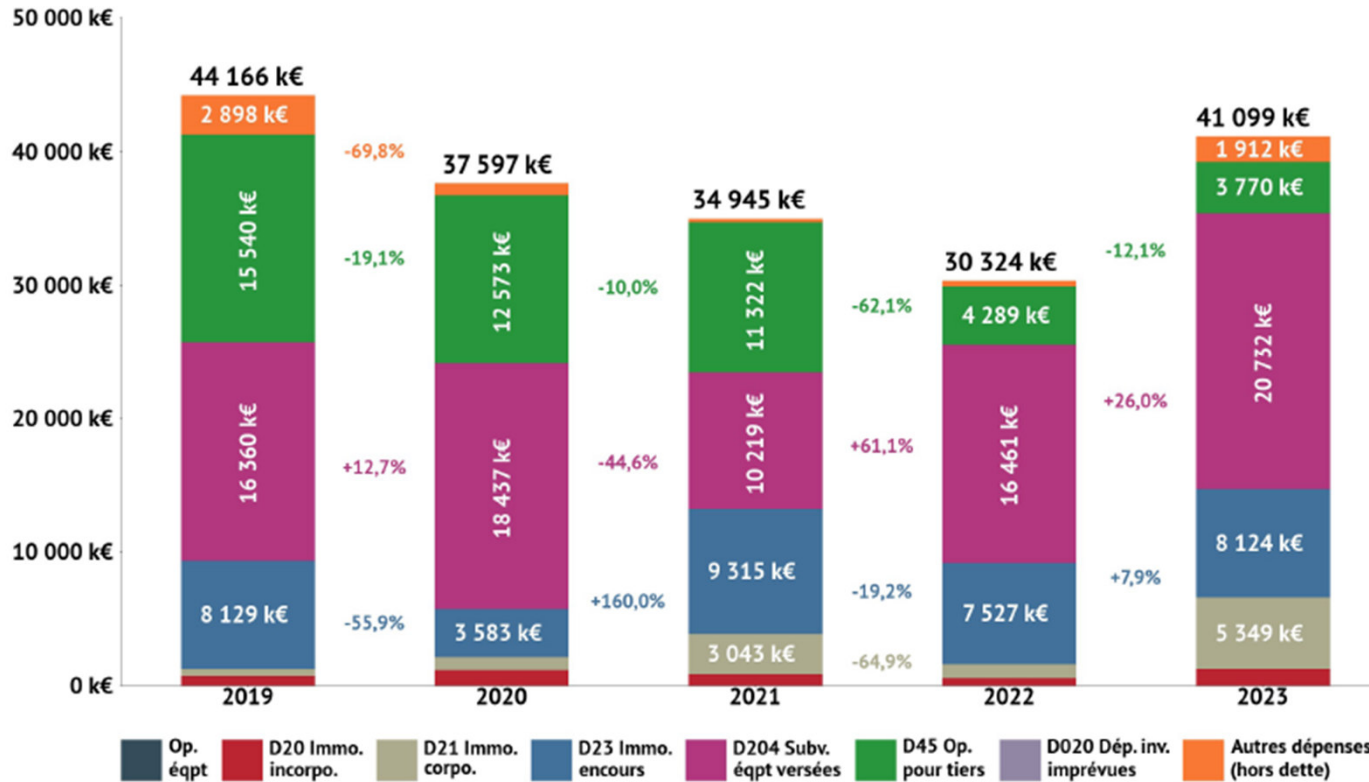
Les soldes d'autofinancement (ou d'épargne) en k€



Au total, cette période troublée a dégradé les **niveaux d'épargne**, mesurés en prenant en compte les intérêts de la dette (en forte hausse du fait de la hausse des taux en 2023) et les provisions (12 M€ depuis 2021 dans le cadre du contentieux TEOM). L'épargne de gestion s'inscrit cependant dans le cap défini en 2022 (supérieure à 27 M€) à 30,7 M€.

Les Grandes masses financières – tableau de bord

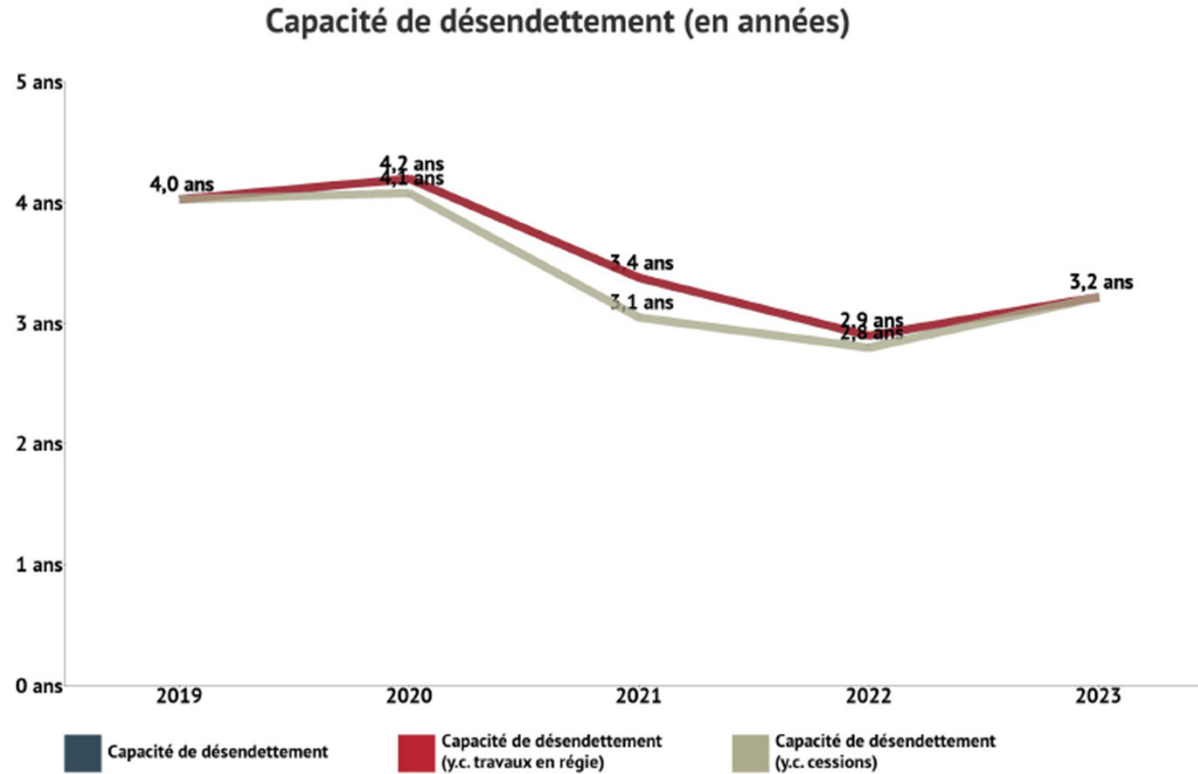
Dépenses d'investissement (hors dette)



Les difficultés rencontrées en début de mandat ont décalé la mise en œuvre des feuilles de route, marquée par un creux dans les dépenses d'investissement hors dette.

L'année 2023 devrait marquer un rebond d'activité.

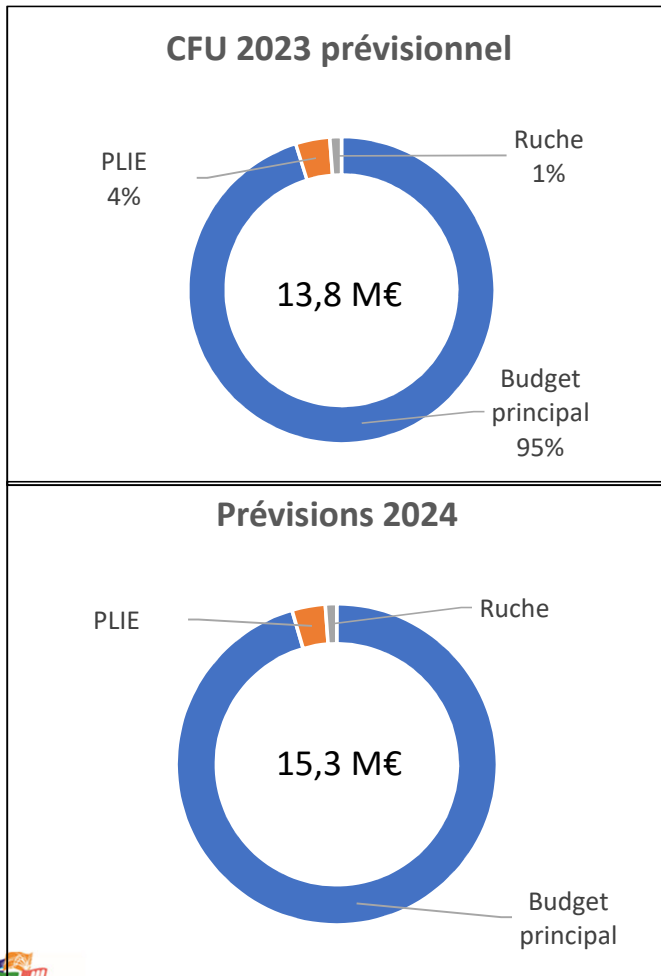
Les Grandes masses financières – tableau de bord



Le besoin de financement externe s'est ainsi amoindri, d'autant plus que les subventions relatives aux investissements du mandat précédent ont alimenté les budgets 2021/2023, permettant ainsi en 2022 de rembourser et de réaménager des emprunts.

Au total la **capacité de désendettement** s'établit aux alentours de 3 années sur la période.

Zoom sur les charges de personnel (tous budgets confondus)



Les enjeux 2023 et 2024 et leurs effets

- **Le transfert de la gestion des effectifs de 7 médiathèques au 1^{er} janvier 2023**, compensé par la fin des remboursements de charges aux communes, impactera en 2024 le « poste charges de personnel » par l'application de la politique salariale communautaire (+ 63 K€ en 2023) et les décisions de revalorisation gouvernementales.
 - **Les revalorisations salariales:**
 - La revalorisation du point d'indice de la fonction publique au 1^{er} juillet 2022 de + 1,5% en 2023 (après + 3,5% en 2022) => Un impact en 2024 de **+ 79 K€**.
 - 5 points d'indice majoré prévus au 1^{er} janvier 2024: **+ 77 K€**
 - **La cotation des postes** pour une politique salariale plus équitable étalée sur 3 ans: **+ 220 K€** en 2024
 - La mise en œuvre éventuelle du CIA: + 100 K€ en 2024
 - **Le développement de l'ingénierie pour accompagner les programmes d'investissement:**
 - ⇒ 6 créations de postes en 2022 et 15 en 2023 sur des thématiques prioritaires: Renouvellement Urbain, Plan Alimentaire Territorial, PCAET, Plan Local de Santé, commerce et économie sociale et solidaire, numérique, ingénierie bâtiminaire et voirie, communication.
 - ⇒ En 2024, 9 créations de postes sont fléchées sur des services supports (juridique et finances), le PLIE et la mobilité douce: **+ 482 K€**
- En fonction des éléments connus, la projection sur 2024 s'est basée sur une croissance de + 5,5% au budget principal et + 3,5% aux budgets annexes, soit une évolution totale de + 5,3%.

Les dépenses de personnel tous budgets confondus pourraient alors atteindre 15,3 M€ soit 12% des dépenses réelles de fonctionnement en 2024 (11,9% en 2023).

Zoom sur les charges de personnel (tous budgets confondus)

Projections au 31/12/2023



163
(64%)



90
(36%)

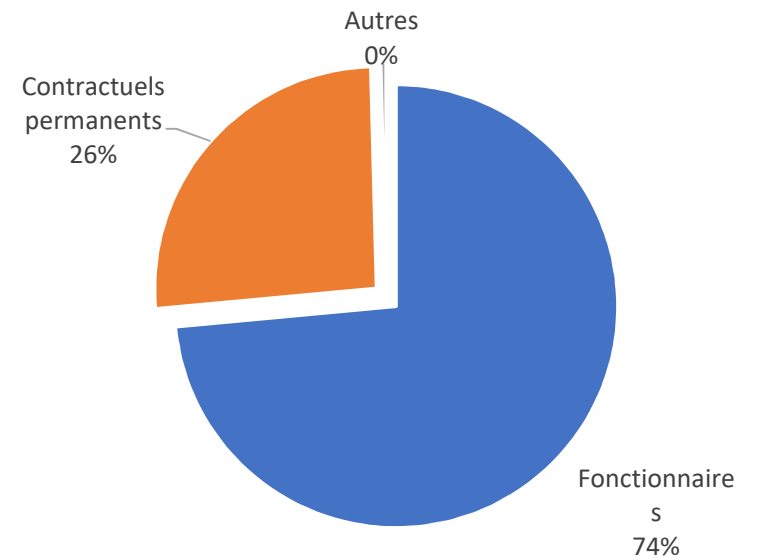
EFFECTIFS: 253 agents en activité dont :

- 186 titulaires
- 66 contractuels en CDI
- 1 contrats de droit privé

+ 7 agents en disponibilité et 3 en détachement

15% des contractuels permanents en CDI

3 agents sur emploi fonctionnel



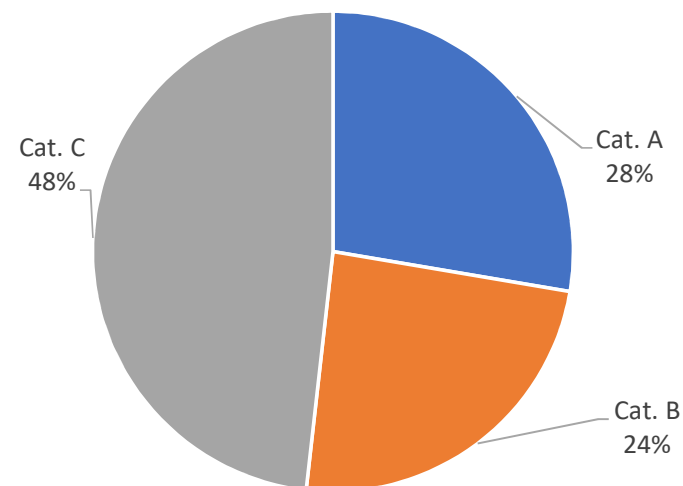
Zoom sur les charges de personnel (tous budgets confondus)

— Caractéristiques des agents permanents

➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaires	Contractuels	TOTAL
Administrative	111	49	160
Technique	27	5	32
Culturelle	40	12	52
Sportive	2	0	2
Animation	6	1	7
TOTAL	186	67	253

➔ Répartition des agents par catégorie



Une gestion active qui a contenu la charge de la dette en 2023 dans un contexte de hausse des taux

Focus sur la gestion active de dette au 31/12/2022

Afin d'anticiper les prévisions à la hausse des taux d'intérêt et profitant d'une opportunité, 2 emprunts ont fait l'objet d'une renégociation début 2022:

- Remboursement sur fonds propres de la CAPH d'un emprunt de 2,2 M€ (Euribor 3 mois + 1,62%) => Economie de 200 K€ de frais financiers
- Renégociation en 2 phases d'un emprunt de 7,375 M€ (Euribor 3 mois + 0,86%) => Economie de 1,2 M€ de frais financiers
 - Un remboursement de 2,375 M€ sur fonds propres de la CAPH
 - Un refinancement de 5 M€ par emprunt auprès du Crédit Agricole au taux fixe de 1,06%

Focus sur la structure de la dette au 31/12/2023

Stock de dette: 78 776 055 € (-10% / 2022)
(budget Principal et Arenberg Creative Mine)

Annuité 2023 (+ 6 %):

Budget principal = 11,2 M€ (10,6 M€ en 2022)

Budget ACM = 0,25 M€ (0,19 M€ en 2022)

Capacité de désendettement Budget Principal

2022: 2,9 ans

2023: 3,2 ans

Endettement

Emprunt 2022: 0 M€

Emprunt 2023: 0 M€

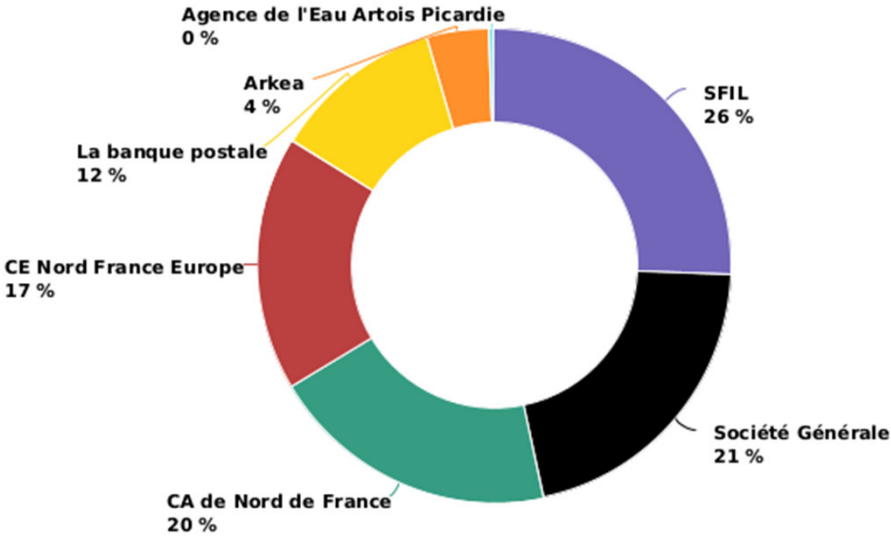
Une gestion active qui a contenu la charge de la dette en 2023 dans un contexte de hausse des taux

27 contrats d'emprunt répartis entre 7 prêteurs

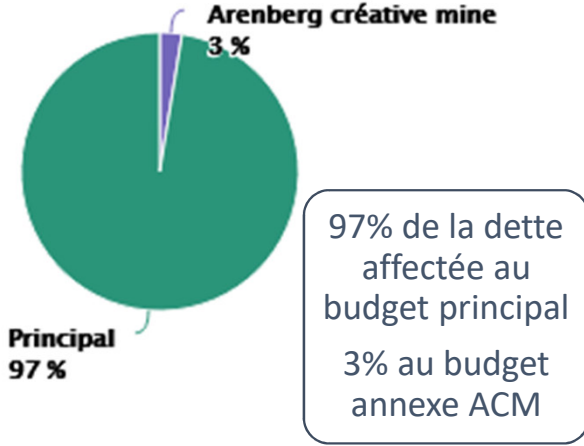
100% des emprunts classés A1: emprunts à taux simple

46% de la dette en taux variables
54% en taux fixe

Répartition par banque au 31/12/2023



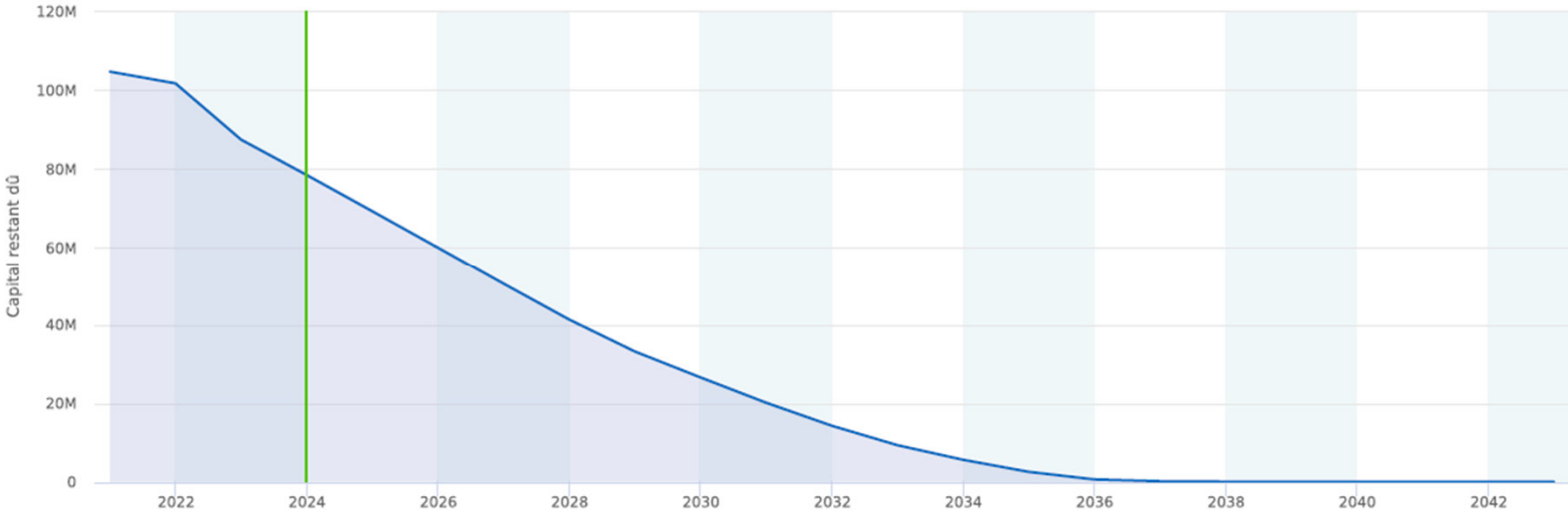
Répartition par budget au 01/01/2023



97% de la dette affectée au budget principal
3% au budget annexe ACM

Une gestion active qui a contenu la charge de la dette en 2023 dans un contexte de hausse des taux

Sans emprunt nouveau, le stock de dette de la CAPH atteindrait 78,6 M€ au 1^{er} janvier 2024 et 50,8 M€ au 31 décembre 2026.



3. Enjeux et perspectives pour 2024

3.1 – Enjeux 2024

Les enjeux fiscaux : une stabilité des taux et produits pour 2024 comme hypothèse de base

La suppression de la CVAE en 2023 pour la CAPH et sa compensation par une fraction de TVA + le Fonds National d'Attractivité Economique
Pas de hausse du taux de TEOM

- Décalage de sa suppression pour les entreprises à 2027 pour assurer le désendettement de l'Etat: Quelle pérennité sur le niveau de compensation des bases? A priori pas d'impact et compensation totale assurée.
- Les critères de répartition du Fonds encore en étude et qui ne seront effectifs qu'en 2024, marquant l'incertitude qui pèse sur le produit de CVAE en 2024: statu quo en 2024 en attendant le fonds d'attractivité

La revalorisation des bases en 2024 après les indices élevés des deux dernières années

- Une hausse des bases de + 7,1% en 2023
- Une baisse de l'inflation qui devrait permettre une atténuation de l'indice IPCH aux alentours de + 4%
- Des projections économiques qui estiment la revalorisation des bases de l'ordre de + 2,7% en 2025

Inflation et évolution de la fraction de TVA
(en remplacement de la taxe d'habitation et de la CVAE)

- Une fraction de TVA nationale pour remplacer la taxe d'habitation puis la CVAE qui a profité des hauts niveaux d'inflation qui ont dopé le produit national de TVA.
- La baisse progressive de l'inflation ralentira la progression du produit et donc des recettes perçues par la CAPH, même si la consommation des ménages et des entreprises reprenaient. Estimation : + 4,5%

Les enjeux en matière de dotations de l'Etat

Une DGF atone

- En 2023, un abondement de 320 M€ dont l'objectif était de garantir a minima un maintien des dotations pour 95% des collectivités. La dotation d'intercommunalité de la CAPH a augmenté de 9% mais le produit global de DGF a diminué de 1%.
 - Une stabilité de la DGF à 29,6 milliards d'euros en 2024 avant les discussions parlementaires sur le projet de loi de finances.
 - Une demande des élus de réindexer la DGF sur l'inflation, mais un refus du gouvernement qui ne devrait pas être remis en cause dans un contexte d'efforts en matière de diminution du déficit.
- => Des incertitudes sur l'évolution de la DGF de la CAPH en 2024: - 1,5%

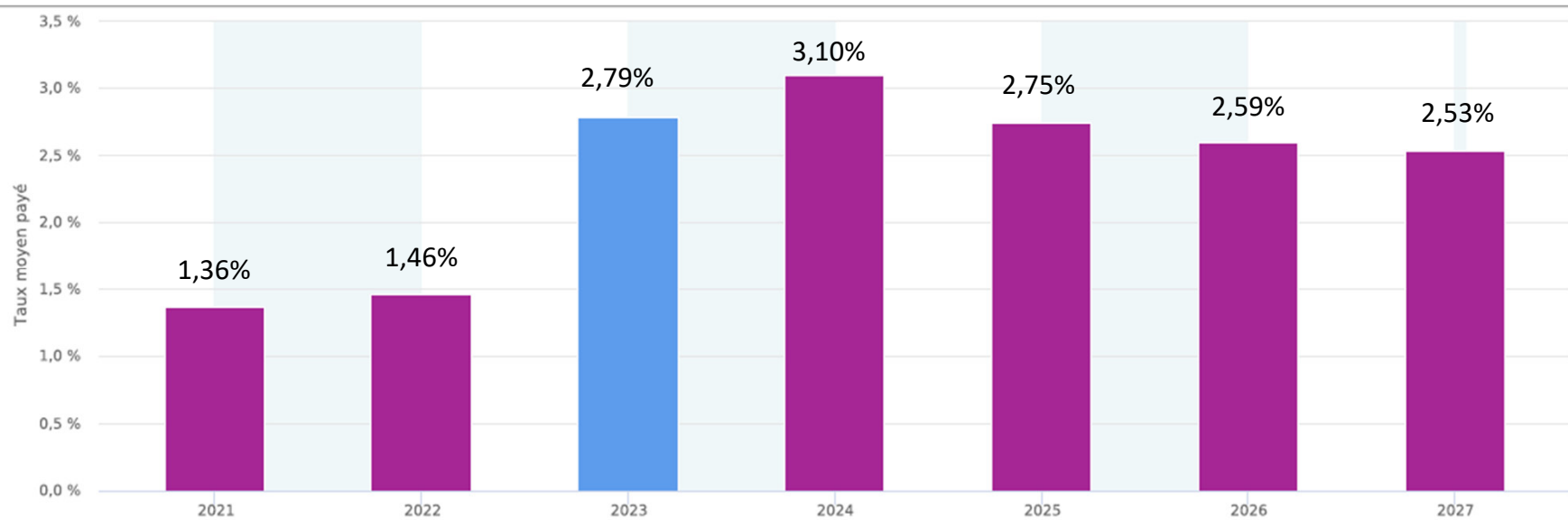
Le FCTVA

- La loi de Finances pour 2021 actant l'automatisation du FCTVA a eu pour conséquence d'exclure toutes les dépenses d'acquisitions et d'aménagements de terrains (plantations d'arbres et d'arbustes, aménagements divers de terrains hors voirie et réseaux). Pas d'impact pour la CAPH en 2021/2023
 - Annonce de la réintégration des aménagements de terrains dans l'assiette du FCTVA, dans la loi de finances pour 2024, afin d'accompagner les collectivités dans les politiques d'aménagement en matière sportive, environnementale,...
- => Un financement de 16,404% mais les acquisitions de terrains demeurent inéligibles...

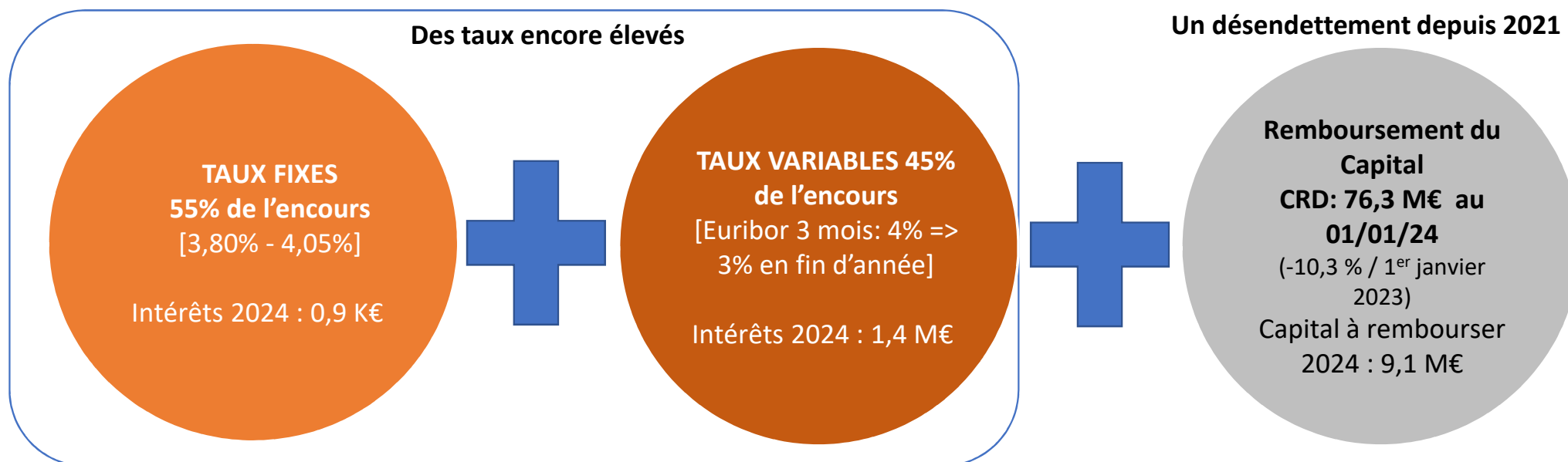
Les enjeux en matière de dette

Le taux moyen de la dette a fortement augmenté en 2023 sous l'effet de l'inflation et de la hausse des taux directeurs de la Banque Centrale Européenne. Comme évoqué dans la première partie, cette hausse devrait encore se poursuivre en 2024 avant que les niveaux de taux refluent les années suivantes.

2024 sera encore une année d'accroissement de la charge de la dette, contenu par le désendettement des dernières années. Cependant, le financement des investissements nécessitera de recourir à nouveau à l'emprunt et les taux demeurant à un niveau de 2,5%, il faudra contenir la section de fonctionnement pour ne pas dégrader les niveaux d'épargne et par là-même notre capacité à maintenir les équilibres financiers de la CAPH.



L'enjeu de la stratégie de financement des investissements et de gestion de la dette



ANNUITE DE LA DETTE 2024

11,4 M€ (+ 3% / 2023)

Une évolution contenue de la charge de dette qui laisse des marges de manœuvre future pour financer les projets

Les enjeux en matière de dépenses de fonctionnement

Les charges de personnel

- Un accroissement de 5,5% de la masse salariale du fait des revalorisations 2023 qui sont à prendre en compte en année pleine et de nouvelles mesures à venir en 2024, des recrutements, de la refonte de la cotation des postes et du glissement vieillesse-technicité

Les charges à caractère général

- En forte augmentation depuis 2022 du fait des effets de l'inflation et de ses répercussions notamment sur la facture énergétique, elles devraient pouvoir être contenues en 2024 à +3% malgré la fin du dispositif d'amortisseur électricité afin de garantir des niveaux d'épargne compatibles avec le financement de l'investissement.

Les contributions

- Les hypothèses qui ont été retenues: + 3% sur les contributions au SDIS, pour la gestion des eaux pluviales et la gestion des déchets. La contribution de fonctionnement pour les transports est maintenue à 4 M€ et la GEMAPI à 800 K€ partant d'une hypothèse de maintien du produit voté en 2024 égal à ce montant.

Les enjeux en matière d'investissement

Les dépenses d'équipement

- Les enjeux principaux en termes d'investissement relèvent:
 - de la mise en œuvre opérationnelle des feuilles de route après la phase d'études ou de lancement de maîtrises d'œuvre qui s'achève (Plan Climat Air Energie Territorial, étude commerce, économie sociale et solidaire, politique jeunesse, Contrat Local de Santé, schéma cyclable,...)
 - de la déclinaison dans les politiques communautaires du projet de territoire dont les études se terminent et qui se traduira dans les budgets communautaires dès 2024.
- Dernier enjeu: verdir nos investissements afin de bénéficier au mieux des financements de l'Etat et limiter le recours à l'emprunt

Le financement de l'équipement

- Les investissements se financent par 3 voies:
 - L'épargne dégagée en section de fonctionnement qui permet d'autofinancer les dépenses d'équipement et la charge de la dette;
 - Les subventions des différents partenaires dont l'engagement en matière de transition écologique nous obligera à présenter des projets conformes à cette ambition;
 - Les emprunts dont le coût a fortement renchéri ces dernières années et pour lesquels les taux d'intérêt devraient se situer durablement entre 2 et 3%, réduisant d'autant la marge d'autofinancement.
- => Des investissements entre verdissement et maintien d'un autofinancement permettant de maintenir les équilibres budgétaires et financiers

3.2 – Perspectives

Le Plan Pluriannuel d'Investissement

DEPENSES	Montant opération	% réalisé au 31/12/2022	CP antérieurs	2023	2024	2025	2026	2027
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	111 393 345	16,76%	18 670 866	4 613 596	3 628 545	18 611 180	26 225 666	17 732 581
MIE DE DENAIN	1 220 811	66,85%	816 153	404 658	0	0	0	0
LIAISON ECO A21 OUEST DENAISIS	11 672 327	87,92%	10 262 757	726 403	0	0	0	0
PONT DE LOURCHES	912 000	0,00%	0	0	72 000	840 000	0	0
CREATION DE ZONES D'ACTIVITE	74 227 312	8,52%	6 323 901	2 436 877	1 786 545	14 751 180	20 591 055	13 503 000
REHABILITATION DE ZA	19 360 895	6,55%	1 268 055	995 658	770 000	2 020 000	4 634 611	3 279 581
ARENBERG CREATIVE MINE	4 000 000	0,00%	0	50 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	950 000
CULTURE	7 947 714	5,42%	430 823	1 429 267	797 801	200 000	650 000	2 500 000
REHABILITATION DES MEDIATHEQUES	5 735 707	5,69%	326 617	69 267	50 000	200 000	650 000	2 500 000
RESERVES INTERCOMMUNALES D'ŒUVRES D'ART	2 212 007	4,71%	104 206	1 360 000	747 801	0	0	0
SPORT	41 043 114	99,16%	40 697 820	301 598	0	0	0	0
HABITAT / LOGEMENT (programme 2021/2027)	74 972 813	16,42%	12 311 142	12 166 510	11 174 804	13 403 329	12 633 590	13 283 438
RENOUVELLEMENT URBAIN	72 598 654	2,42%	1 756 004	3 417 207	10 697 797	19 350 149	18 245 515	13 444 729
RENOUVELLEMENT URBAIN MINIER	57 842 383	2,58%	1 490 821	1 654 507	6 914 214	15 695 892	15 708 535	11 343 203
NPNRU	14 756 271	1,80%	265 183	1 762 700	3 783 583	3 654 257	2 536 980	2 101 526
RD / VOIRIE	6 710 000	15,94%	1 069 503	2 702 790	575 000	500 000	500 000	500 000
PACTE DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	48 547 916	12,92%	6 271 528	7 220 829	8 004 600	8 035 000	8 600 000	6 855 000
REALISATION DE HALLES	2 499 000	52,33%	1 307 641	1 152 090	32 600	0	0	0
REHABILITATION D'EGLISES	14 002 478	15,56%	2 179 130	1 327 666	2 472 000	2 035 000	2 100 000	1 855 000
SOLIDARITE	32 046 438	8,69%	2 784 757	4 741 073	5 500 000	6 000 000	6 500 000	5 000 000
TRANSITION ECOLOGIQUE	54 000 000	0,00%	0	2 575 000	2 700 000	4 500 000	7 500 000	6 000 000
TOURISME	3 500 000	2,97%	103 818	178 652	989 182	1 250 000	650 000	0
TOTAL DU PPI ET ECHEANCIER	420 713 556	19,33%	81 311 504	34 605 450	38 567 729	65 849 658	75 004 771	60 315 748
Dont total des opérations 2023/2026					214 027 608			

Le Plan Pluriannuel d'Investissement

RECETTES	Montant Subvention	% réalisé au 31/12/2022	CP antérieurs	2023	2024	2025	2026	2027
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	10 134 042	2	2 230 260	1 421 727	25 335	1 875 126	2 928 710	1 352 884
MIE DE DENAIN	518 000	42,72%	221 273	296 727	0	0	0	0
LIAISON ECO A21 OUEST DENAISIS	3 000 000	66,67%	2 000 000	1 000 000	0	0	0	0
PONT DE LOURCHES								
CREATION DE ZONES D'ACTIVITE	5 407 055	0,00%	0	125 000	25 335	1 575 126	2 628 710	1 052 884
REHABILITATION DE ZA	8 987	100,00%	8 987	0	0	0	0	0
ARENBERG CREATIVE MINE	1 200 000	0,00%	0	0	0	300 000	300 000	300 000
CULTURE	5 380 000	5,02%	270 000	450 000	150 000	534 000	1 680 000	1 736 000
REHABILITATION DES MEDIATHEQUES	4 480 000	0,00%	0	0	0	504 000	1 680 000	1 736 000
RESERVES INTERCOMMUNALES D'ŒUVRES D'ART	900 000	30,00%	270 000	450 000	150 000	30 000	0	0
SPORT	4 500 000	94,30%	4 243 501	256 499	0	0	0	0
HABITAT / LOGEMENT (programme 2021/2027)	37 544 973	26,68%	10 016 473	5 148 773	7 338 651	5 244 520	1 461 056	8 335 500
RENOUVELLEMENT URBAIN	39 695 937	4,90%	1 943 428	4 819 640	1 653 810	9 759 363	9 228 348	9 106 163
RENOUVELLEMENT URBAIN MINIER	35 051 425	5,54%	1 943 428	3 698 454	556 409	8 839 045	8 775 867	8 053 037
NPNRU	4 644 512	0,00%	0	1 121 186	1 097 401	920 318	452 481	1 053 126
RD / VOIRIE	600 000	0,00%	0	0	0	0	300 000	300 000
PACTE DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	4 163 819	16,39%	682 403	1 006 416	277 500	575 000	622 500	450 000
REALISATION DE HALLES	250 000	90,00%	225 000	25 000	0	0	0	0
REHABILITATION D'EGLISES	3 913 819	11,69%	457 403	981 416	277 500	575 000	622 500	450 000
SOLIDARITE	0		0	0	0	0	0	0
TRANSITION ECOLOGIQUE	468 000	0,00%	0	168 000	300 000	0	0	0
TOURISME	188 146	0,00%	0	0	188 146	0	0	0
Total affectation & échéancier	102 674 917	18,88%	19 386 065	13 271 055	9 933 442	17 988 009	16 220 614	21 280 547

L'exercice 2024 ne prend pas en compte l'impact de l'issue du contentieux TEOM mais provisionne 4 M€

- Si la CAPH devait reverser le produit, une dépense de 0,6 M€ serait à inscrire (16,6 M€ - reprise des provisions 2021 à 2024 pour 16 M€)
- Dans le cas contraire ce serait une recette de 16 M€ (reprise des provisions 2021 à 2024).

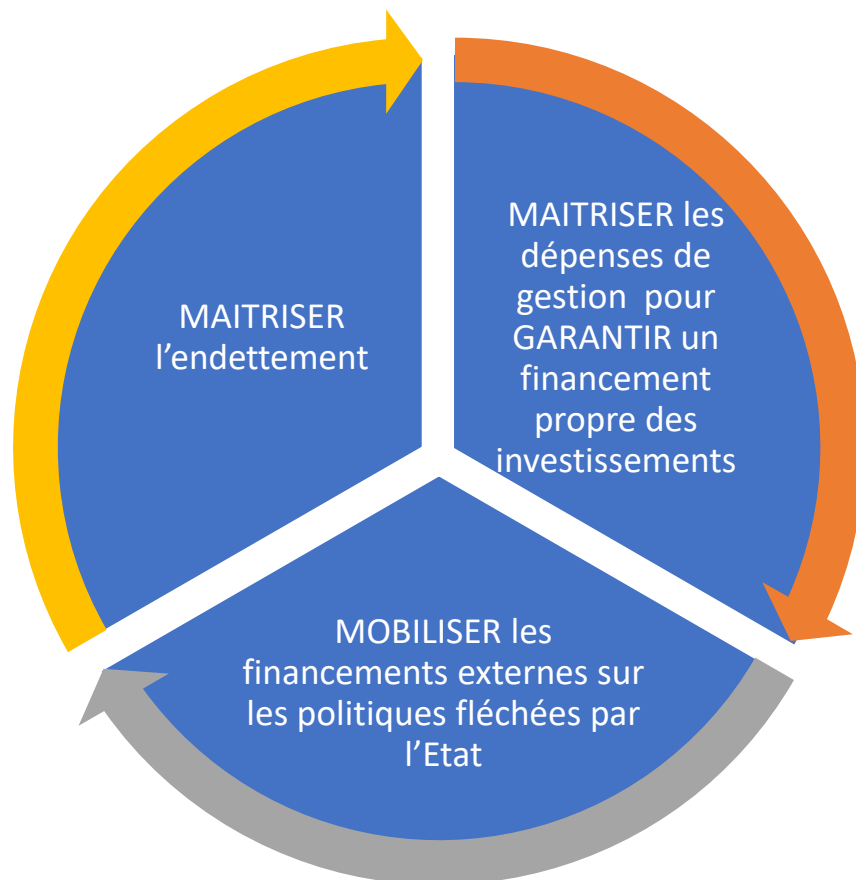
Synthèse des projections 2024

Equilibres financiers	CA2019	CA2020	CA2021	CA2022	CA 2023 Prévisionnel	variation 2023/2022	BP 2024 Prévisionnel	variation 2024/2023
Recettes de gestion	121 500 108	123 071 474	140 236 159	144 547 061	147 050 579	1,7%	148 909 728	1,3%
Dépenses de gestion	96 883 627	97 160 049	105 217 287	109 447 860	116 348 484	6,3%	118 433 073	1,8%
épargne de gestion	24 616 481	25 911 425	35 018 872	35 099 201	30 702 095	-12,5%	30 476 655	-0,7%
Intérêts de la dette existante	1 677 344	1 559 416	1 433 612	1 368 713	2 221 000	62,27%	2 300 000	3,56%
Solde produits - charges financières	-15 158	-6 920	-4 302	-270 048	-348 057	28,89%	-348 057	0,00%
Solde produits - charges except. & provisions	252 485	79 058	-4 088 006	-3 946 332	-4 281 360	8,49%	-4 281 360	0,00%
épargne brute (CAF)	23 176 464	24 424 147	29 492 952	29 514 108	23 851 678	-19,2%	23 547 238	-1,3%
Amortissement du capital de la dette existante	7 038 921	8 292 713	10 041 216	12 006 746	8 980 000	-25,21%	9 100 000	1,34%
épargne nette (CAF Nette)	16 137 543	16 131 434	19 451 736	17 507 362	14 871 678	-15,1%	14 447 238	-2,9%
Dépenses d'investissement (hors D16)	44 166 126	37 597 163	34 945 452	30 324 058	41 098 813	35,5%	54 084 604	31,6%
Recettes d'investissement	6 638 751	12 416 662	14 528 735	14 310 109	15 893 407	11,1%	14 824 267	-6,7%
Besoin de financement de l'investissement	37 527 375	25 180 501	20 416 717	16 013 949	25 205 406	57,4%	39 260 337	55,76%
Emprunt	22 588 083	18 799 431	7 169 006	5 134 117	50 294		24 813 100	
Solde net de dette	13 930 084	10 506 718	-2 872 210	-14 122 629	-8 929 706	-36,8%	15 713 100	
Encours de dette au 31/12	93 450 426	102 565 357	99 772 954	85 516 208	76 586 502	-10,4%	92 299 602	20,52%
DETTE / ÉPARGNE BRUTE	4,03	4,20	3,38	2,90	3,21		3,92	

	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAUX
PPI DEPENSES	34 041 573	38 567 729	65 849 658	75 004 771	60 315 748	273 779 478
PPI RECETTES	13 271 055	9 933 442	17 988 009	16 220 614	21 280 547	78 693 667
FCTVA	1 500 000	1 650 000	1 800 000	1 800 000	1 650 000	8 400 000
AUTOFINANCEMENT	14 972 945	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	74 972 945
BESOIN D'EMPRUNT	4 297 573	11 984 287	31 061 649	41 984 157	22 385 201	107 415 293

Une projection 2024 qui laisse entrevoir un recours à l'emprunt (25 M€) malgré une épargne contenue au niveau de 2023 à environ 15 M€. Cette projection montre la nécessité de piloter la section de fonctionnement comme gage du respect des équilibres financiers futurs et la solvabilité de la CAPH

Les enjeux et le cap pour garantir la solvabilité budgétaire de la CAPH 2024/2026



Un cap pour 2023/2026

- Une capacité de désendettement < 7 ans
- Un taux d'autofinancement > 25% (part de l'équipement financée par l'épargne brute)
- Une épargne de gestion (dépenses – recettes de gestion) qui, grâce à la maîtrise des dépenses courantes avant dépenses exceptionnelles et financières, est > 27 M€ (moyenne des épargnes de gestion entre 2018 et 2022)
- Une stabilité des taux d'imposition
- Une optimisation des plans de financement

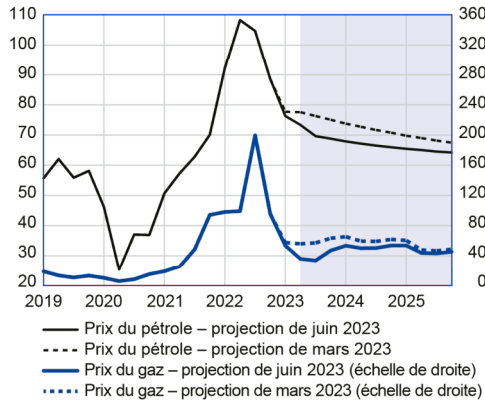
4. Pour plus d'informations...

Annexes

Une croissance économique modérée mais résiliente - ANNEXE de la page 5

Graphique 3 : Trajectoires attendues des prix du pétrole et du gaz : comparaison des prévisions de mars et de juin 2023

(en euros par baril pour le pétrole, en euros par MWh pour le gaz)

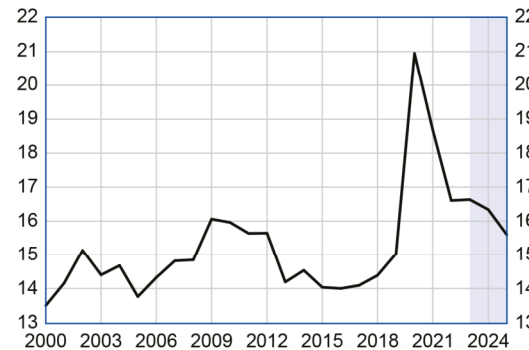


Source : Eurosystem jusqu'au premier trimestre 2023, projections Eurosystem sur fond bleuté.

« les tensions sur les prix de l'énergie et des autres matières premières importées s'atténueraient (cf. graphique 3), pour s'établir autour de 0,7 % du PIB, toujours par rapport à 2021. Il s'estomperait encore par la suite pour s'établir à 0,4 % en 2024 comme en 2025, pesant ainsi de moins en moins sur le niveau d'activité, d'autant qu'il est vraisemblable que des ajustements du tissu économique français (par exemple avec des économies d'énergie et une diversification des sources d'énergie) viendront de plus en plus compenser les effets rémanents de ce choc. »

Graphique 7 : Taux d'épargne des ménages

(en % du revenu disponible brut)

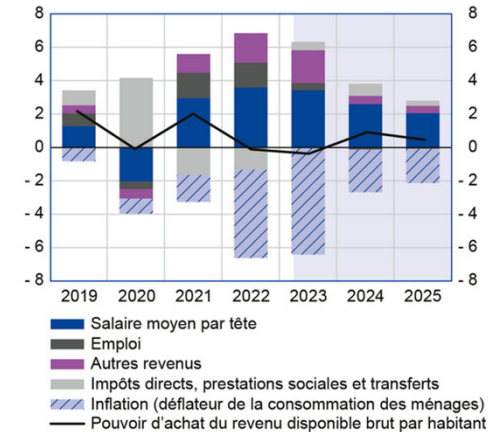


Sources : Insee jusqu'au premier trimestre 2023, projections Banque de France sur fond bleuté.

« Après des niveaux historiquement élevés observés en 2020 et 2021 en lien avec les restrictions sur la consommation des ménages pendant les confinements, le repli du taux d'épargne serait interrompu en 2023 par le niveau élevé de l'incertitude lié notamment à la guerre en Ukraine, mais reprendrait progressivement pour atteindre 15,6 % en 2025 (cf. graphique 7 *infra*), soit un niveau légèrement supérieur à celui observé en 2019 (15,0 %). »

Graphique 6 : Contributions aux gains du pouvoir d'achat des ménages

(en % annuel en %, contributions en points de pourcentage)



En 2024 et 2025, le pouvoir d'achat par habitant regagnerait en dynamisme, sous l'effet du repli de l'inflation : il augmenterait ainsi de 0,9 % en 2024 et de 0,5 % en 2025, ce qui le porterait à un niveau supérieur de 2,8 % par rapport à son niveau pré-Covid de 2019.

Une inflation qui marque un recul différencié selon ses composantes – ANNEXE de la page 6

Évolution des salaires réels

(croissance annuelle en %)	2022	2023	2024	2025
Salaires moyen par tête (SMPT) nominal ^{a)}	3,8 (3,8)	5,5	4,2	3,6
SMPT réel ^{a)} , déflaté par le prix de consommation des ménages	- 1,4 (- 1,0)	- 0,9	1,6	1,5
SMPT réel ^{a)} , déflaté par le prix de valeur ajoutée	- 0,8 (- 0,4)	0,7	1,7	1,6
Productivité par tête	0,0 (- 0,3)	0,1	1,6	2,0

a) Corrigé du chômage partiel.

Sources : Insee pour 2022 (comptes nationaux trimestriels du 28 avril 2023 ; ceux du 31 mai 2023, non publiés lors de la *cut-off date* de l'exercice de prévision Eurosysteme, sont indiqués entre parenthèses), projections Banque de France sur fond bleuté.

« Le plus fort dynamisme du salaire moyen par tête (SMPT) observé en 2022 reflète en particulier les versements élevés de la prime de partage de la valeur (PPV), qui a succédé à la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat. Selon les estimations de l'Insee, dans les branches marchandes non agricoles, la PPV aurait en effet contribué à hauteur d'environ 1,5 point au glissement annuel du SMPT (environ + 5 %) au quatrième trimestre 2022 »

« En 2023, 2024 et 2025, dans un contexte de repli de l'inflation mais avec un marché du travail toujours tendu, le SMPT, corrigé du chômage partiel, augmenterait de 5,5 %, 4,2 % et 3,6 % respectivement (avec un pic au troisième trimestre 2023 en glissement annuel s'élevant à + 6,2 %), après avoir déjà crû au rythme de 3,8 % en 2022. Le salaire réel par tête du point de vue du salarié, mesuré en corrigeant le SMPT par le déflateur de la consommation des ménages – cf. tableau *infra* –, progresserait donc assez nettement en 2024 et 2025, après avoir reculé en 2022-2023. »

« Du point de vue des entreprises, le SMPT du secteur marchand progresserait de nouveau plus rapidement que le prix de valeur ajoutée, et la croissance du salaire réel (« vu du producteur », c'est-à-dire déflaté par le prix de la valeur ajoutée) serait de nouveau positive à partir de 2023 (cf. tableau), après avoir été négative de 2020 à 2022 en cumulé. L'impact du dynamisme des coûts salariaux unitaires sur les marges des entreprises serait cependant amorti par la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). »

TABLEAU DES INDÉMNITÉS DES ÉLUS

Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique (article 92 et 93)

								Ecrêtement		TOTAL
NOM	PRENOM	Représentant	CAPH	Taux - indemnité	Montant	Syndicats	Montant	Collectivité	Montant	TOTAL
AIGUIER	Ludovic	MASTAING	Président de commission	24%	980,62 €	-	-	-	-	980,62 €
ANDRZEJCZAK	Yannick	DENAIN	Conseiller Communautaire	6%	245,15 €	-	-	-	-	245,15 €
ATMANI	Noura	SAINT AMAND LES EAUX	Conseiller Communautaire	6%	245,15 €	-	-	-	-	245,15 €
AUDIN	David	DENAIN	Conseiller Communautaire	6%	245,15 €	-	-	-	-	245,15 €
AVÉ DELATTRE	Annie	WASNES AU BAC	Président de commission	24%	980,62 €	-	-	-	-	980,62 €
BAVAY	Arnaud	HORDAIN	Membre du Bureau	13%	531,17 €	SIMOUV	764,07 €	-	-	1 295,24 €
BENAMARA	Ali	ESCAUDAIN	Président de commission	24%	980,62 €	-	-	-	-	980,62 €
BIREMBAUT	Bernard	DENAIN	Conseiller Communautaire	6%	245,15 €	-	-	-	-	245,15 €
BLAISE	Michel	BELLAING	Membre du Bureau	13%	531,17 €	-	-	-	-	531,17 €
BLONDIAUX	Eric	LA SENTINELLE	Président de commission	24%	980,62 €	-	-	-	-	980,62 €
BOUCHEZ	Nicolas	MAULDE	Membre du Bureau	13%	531,17 €	-	-	-	-	531,17 €
BROQUET	Jean-Noël	THUN SAINT AMAND	Vice-Président	38%	1 552,65 €	-	-	-	-	1 552,65 €

								Ecrêtement		TOTAL
NOM	PRENOM	Représentant	CAPH	Taux - indemnité	Montant	Syndicats	Montant	Collectivité	Montant	TOTAL
BROWERS	Any	BOUCHAIN	Conseiller Communautaire	6%	245,15 €	-	-	-	-	245,15 €
CARON	Bernard	WALLERS	Conseiller Communautaire	6%	245,15 €	-	-	-	-	245,15 €
CARPENTIER BORTOLOTTI	Stéphanie	DENAIN	Conseiller Communautaire	6%	245,15 €	-	-	-	-	245,15 €
CARTA	Valérie	DENAIN	Conseiller Communautaire	6%	245,15 €	-	-	-	-	245,15 €
CASTIGLIONE	Salvatore	WALLERS	Vice-Président	38%	1 552,65 €	SIMOUV	764,07 €	-	-	2 316,71 €
COLIN	Nathalie	ROSULT	Vice-Président	38%	1 552,65 €	-	-	-	-	1 552,65 €
COMYN	Jean-Paul	HERIN	Président de commission	24%	980,62 €	SIMOUV	764,07 €	-	-	1 744,69 €
DA SILVA-COLLIER	Hélène	SAINT AMAND LES EAUX	Conseiller Communautaire	6%	245,15 €	-	-	-	-	245,15 €
DANDOIS	Michèle	DENAIN	Conseiller Communautaire	6%	245,15 €	-	-	-	-	245,15 €
DELATTRE	Jean-François	HASPRES	Vice-Président	38%	1 552,65 €	-	-	-	-	1 552,65 €
DELCROIX	Jacques	WAVRECHAIN SOUS DENAIN	Membre du Bureau	13%	531,17 €	-	-	-	-	531,17 €
DENZEZ	Jean-Michel	LIEU-SAINT-AMAND	Membre du Bureau	13%	531,17 €	SIAVED	509,11 €	-	-	1 040,27 €
DENIS	Annie	DENAIN	Conseiller Communautaire	6%	245,15 €	Syndicat mixte "AEROPORT du Valenciennois - Charles Nungesser	238,62 €	-	-	483,77 €

								Ecrêtement		TOTAL
NOM	PRENOM	Représentant	CAPH	Taux - indemnité	Montant	Syndicats	Montant	Collectivité	Montant	TOTAL
DENIZON-ZAWIEJA	Isabelle	ROEULX	Vice-Président	38%	1 552,65 €	-	-	-	-	1 552,65 €
DERONNE	Catherine	HASNON	Conseiller Communautaire	6%	245,15 €	-	-	-	-	245,15 €
DESMEDT	André	HASNON	Président de commission	24%	980,62 €	-	-	-	-	980,62 €
DOMIN	Waldemar	CHÂTEAU L'ABBAYE	Membre du Bureau	13%	531,17 €	SIMOUV	764,07 €	-	-	1 295,24 €
DUBOIS	Jacques	NIVELLE	Membre du Bureau	13%	531,17 €	-	-	-	-	531,17 €
DUFOUR-TONINI	Anne-Lise	DENAIN	Vice-Président	38%	1 552,65 €	SIAVED	509,11 €	-	-	3 107,33 €
						SIAD DENAIN	1 045,58 €			
DUFOUR	Patrick	SAINT AMAND LES EAUX	Conseiller Communautaire	6%	245,15 €	SIDEGAV	764,06 €	-	-	1 009,21 €
DUWEZ-GUESMIA	Dalila	LOURCHES	Vice-Président	38%	1 552,65 €	-	-	-	-	1 552,65 €
FEDDAL	Youssef	DENAIN	Conseiller Communautaire	6%	245,15 €	-	-	-	-	245,15 €
GHESQUIERE	Anne-Sophie	RUMEGIES	Membre du Bureau	13%	531,17 €	-	-	-	-	531,17 €
GRASSO NOWAK	Cécile	SAINT AMAND LES EAUX	Conseiller Communautaire	6%	245,15 €	-	-	-	-	245,15 €
GREGOR	Didier	LOURCHES	Conseiller Communautaire	6%	245,15 €	SIDEGAV	764,06 €	-	-	1 009,21 €
GUILAIN	Régine	DOUCHY LES MINES	Conseiller Communautaire	6%	245,15 €	-	-	-	-	245,15 €

								Ecrêtement		TOTAL
NOM	PRENOM	Représentant	CAPH	Taux - indemnité	Montant	Syndicats	Montant	Collectivité	Montant	TOTAL
HERLAUD	Daniel	ESCAUTPONT	Conseiller Communautaire	6%	245,15 €	-	-	-	-	245,15 €
HOCHART	Joshua	DENAIN	Conseiller Communautaire	6%	245,15 €	-	-	-	-	245,15 €
HUGUES	Stéphanie	HELESMES	Membre du Bureau	13%	531,17 €	-	-	-	-	531,17 €
JEAN	Pascal	NEUVILLE SUR ESCAUT	Vice-Président	38%	1 552,65 €	-	-	-	-	1 552,65 €
KOWALCZYK	Patrick	ABSCON	Membre du Bureau	13%	531,17 €	-	-	-	-	531,17 €
LASSELIN	Marie-Jeanne	HERIN	Conseiller Communautaire	6%	245,15 €	-	-	-	-	245,15 €
LEBRUN-VANDERMOU TEN	Bernard	FLINES LEZ MORTAGNE	Membre du Bureau	13%	531,17 €	-	-	-	-	531,17 €
LEGRAIN	Didier	SAINT AMAND LES EAUX	Conseiller Communautaire	6%	245,15 €	-	-	-	-	245,15 €
LEGRAND DELHAYE	Joëlle	ESCAUTPONT	Membre du Bureau	13%	531,17 €	-	-	-	-	531,17 €
LEJEUNE	Bruno	OISY	Président de commission	24%	980,62 €	-	-	-	-	980,62 €
LELEU	Carole	BRILLON	Président de commission	24%	980,62 €	SIVS	276,61 €	-	-	1 257,23 €
LEMOINE	Charles	ROEULX	Membre du Bureau	13%	531,17 €	SIAVED	1 528,53 €	-	-	2 059,70 €
LEPRETRE	André	WAVRECHAIN SOUS FAULX	Président de commission	24%	980,62 €	-	-	-	-	980,62 €
LEROY	Véronique	BOUSIGNIES	Membre du Bureau	13%	531,17 €	-	-	-	-	531,17 €
LIPPERT	Karine	RAISMES	Conseiller Communautaire	6%	245,15 €	-	-	-	-	245,15 €
MERCIER	Catherine	ESCAUDAIN	Conseiller Communautaire	6%	245,15 €	-	-	-	-	245,15 €

								Ecrêtement		TOTAL
NOM	PRENOM	Représentant	CAPH	Taux - indemnité	Montant	Syndicats	Montant	Collectivité	Montant	TOTAL
MERVILLE	Romain	DOUCHY LES MINES	Conseiller Communautaire	6%	245,15 €	-	-	-	-	245,15 €
MESSAGER	Jean-Claude	LECELLES	Vice-Président	38%	1 552,65 €	-	-	-	-	1 552,65 €
MICHALAK	Jean-Michel	SARS ET ROSIERES	Vice-Président	38%	1 552,65 €	-	-	-	-	1 552,65 €
MONDINO	Jean-Marc	SAINT AMAND LES EAUX	Vice-Président	38%	1 552,65 €	-	-	-	-	1 552,65 €
NELAIN	Christine	ABSCON	Conseiller Communautaire	6%	245,15 €	-	-	-	-	245,15 €
PAILLOUSSE-PIREZ	Marie-Josée	RAISMES	Conseiller Communautaire	6%	245,15 €	-	-	-	-	245,15 €
PANNIER	Christophe	BRUILLE SAINT AMAND	Vice-Président	38%	1 552,65 €	SIVU Petite Enfance Les Chatons	311,30 €	-	-	1 863,95 €
POTIER	Sylvia	RAISMES	Conseiller Communautaire	6%	245,15 €	SIVU Comité des âges du pays Trithois	370,18 €	-	-	615,34 €
PULLIAT	Alexandra	DOUCHY LES MINES	Conseiller Communautaire	6%	245,15 €	-	-	-	-	245,15 €
QUIEVY	Michel	MORTAGNE DU NORD	Vice-Président	38%	1 552,65 €	-	-	-	-	1 552,65 €
RACZKIEWICZ	Bruno	HAULCHIN	Membre du Bureau	13%	531,17 €	SIMOUV	764,07 €	-	-	1 295,24 €
REGNIEZ	Claude	AVESNES LE SEC	Membre du Bureau	13%	531,17 €	-	-	-	-	531,17 €
RENAUD	Eric	SAINT AMAND LES EAUX	Conseiller Communautaire	6%	245,15 €	-	-	-	-	245,15 €
ROBIN	Aymeric	RAISMES	Président	145%	5 924,57 €	SIDEN SIAN	764,06 €	SIDEN SIAN	-550,66 €	6 137,97 €

								Ecrêtement		TOTAL
NOM	PRENOM	Représentant	CAPH	Taux - indemnité	Montant	Syndicats	Montant	Collectivité	Montant	TOTAL
ROUSSEL	Fabien	SAINT AMAND LES EAUX	Conseiller Communautaire	6%	245,15 €	-	-	-	-	245,15 €
RYCKELYNCK	Jean-Paul	HAVELUY	Vice-Président	38%	1 552,65 €	SIMOUV	764,07 €	-	-	2 316,71 €
SALIGOT	Bruno	ESCAUDAIN	Vice-Président	38%	1 552,65 €	-	-	-	-	1 552,65 €
SAUVAGE	Daniel	NOYELLES SUR SELLE	Membre du Bureau	13%	531,17 €	-	-	-	-	531,17 €
SAVARY	Dominique	TRITH SAINT LEGER	Président de commission	24%	980,62 €	SIVU Comité des âges du pays Trithois	368,55 €	-	-	2 113,23 €
						SIMOUV	764,07 €			
SCHUTT	Sylvie	ESCAUDAIN	Conseiller Communautaire	6%	245,15 €	-	-	-	-	245,15 €
SZYMONIAK- ROLAIN	Laurence	WALLERS	Conseiller Communautaire	6%	245,15 €	-	-	-	-	245,15 €
TEITE	Pascale	SAINT AMAND LES EAUX	Conseiller Communautaire	6%	245,15 €	-	-	-	-	245,15 €
THURU	Gérald	MILLONFOSSE	Membre du Bureau	13%	531,17 €	-	-	-	-	531,17 €
TONDEUR	Jean-Marie	MARQUETTE EN OSTREVANT	Président de commission	24%	980,62 €	SIDEGAV	764,06 €	-	-	1 744,68 €
TRIFI	Patrick	RAISMES	Président de commission	24%	980,62 €	-	-	-	-	980,62 €
TRIOUX	Annick	ESCAUDAIN	Conseiller Communautaire	6%	245,15 €	-	-	-	-	245,15 €

								Ecrêtement		TOTAL
NOM	PRENOM	Représentant	CAPH	Taux - indemnité	Montant	Syndicats	Montant	Collectivité	Montant	TOTAL
VANHERSECKER	Christophe	TRITH SAINT LEGER	Conseiller Communautaire	6%	245,15 €	-	-	-	-	245,15 €
VÉNIAT	Michel	DOUCHY LES MINES	Président de commission	24%	980,62 €	Syndicat Mixte Escaut et Affluents	418,39 €	-	-	2 279,93 €
						Syndicat Mixte du Bassin de la Selle	371,81 €			
						SIAVED	509,11 €			
WARMOES	Eric	RAISMES	Conseiller Communautaire	6%	245,15 €	-	-	-	-	245,15 €
WATTIEZ	Stéphanie	THIANT	Membre du Bureau	13%	531,17 €	-	-	-	-	531,17 €
WOJTOWICZ	Francis	DOUCHY LES MINES	Conseiller Communautaire	6%	245,15 €	-	-	-	-	245,15 €
YAHIAOUI	Malika	TRITH SAINT LEGER	Conseiller Communautaire	6%	245,15 €	-	-	-	-	245,15 €
ZDZIECH	Eddy	RAISMES	Conseiller Communautaire	6%	245,15 €	-	-	-	-	245,15 €
ZIENTEK	Ludovic	BOUCHAIN	Président de commission	24%	980,62 €	-	-	-	-	980,62 €